

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

21<sup>ème</sup> année - N° 3778 - Mercredi 16 Décembre 2020 - Prix : 200 Fc

TÉLÉCOMMUNICATIONS

## "Stop aux dérives tarifaires" de l'ANRTIC



**ENERGIE :**

**La centrale photovoltaïque  
de Foubouni est inaugurée avec succès**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 11 au 15 Décembre 2020**

Lever du soleil:

05h 38mn

Coucher du soleil:

18h 27mn

Fadjr : 04h 25mn

Dhouhr : 12h 06mn

Ansr : 15h 32mn

Maghrib: 18h 30mn

Incha: 19h 44mn



## TÉLÉCOMMUNICATIONS

## L'ANRTIC suspend les offres promotionnelles des opérateurs

L'ANRTIC a décidé de suspendre les offres promotionnelles des opérateurs soumis au régime de licence (Comores Télécom et Telma). Une décision qui n'a pas tardé à être appliquée par les deux opérateurs mais qui est vivement dénoncée par l'association des consommateurs l'ACTIC, pour qui il s'agit de dérives tarifaires au détriment du consommateur.

Sur décision de l'Autorité Nationale de Régulation des TIC (ANRTIC), les offres promotionnelles des opérateurs soumis au régime de licence sont suspendues depuis le 14 décembre 2020 à 23 heures 59. Pour cet organisme, la décision est prise « dans le but de renforcer le cadre réglementaire favorable à une concurrence loyale et saine dans le secteur des Communications

électroniques ». Une justification très mal comprise par l'Association Comorienne des Technologies de l'Information et de la Communication (ACTIC). Pour Hamidou Mhoma, président de l'association ACTIC, la position prise par l'Anrtic n'avantage que les opérateurs. « L'Anrtic est le gendarme des TIC dans le pays. Il est censé protéger les consommateurs et les opérateurs. Et là, on est loin du cas », dit-il.

Longtemps en guerre contre les décisions de l'autorité nationale des TIC, le président de l'Actic rappelle que « ces derniers mois, l'ANRTIC a choisi son camp au détriment d'un autre. Il roule pour les opérateurs en piétinant les consommateurs ». Sans porter de gants, Hamidou Mhoma rappelle que l'ANRTIC « fait abstraction du droit d'être entendu du consommateur ». Face à cette déci-



sion, le président de l'ACTIC considère que « l'ARTIC a atteint le summum de l'ineptie ». « Il (le consommateur) subit des hausses de tarifs

sans justification aucune et on lui interdit les promotions », regrette-il. Pour lui, toutes ces décisions prises par l'autorité nationale démontrent «

les dérives tarifaires » de la société.

Joint au téléphone, le conseiller du directeur de Comores Télécom, Antoinette Ezzidine regrette que l'ANRTIC prenne une telle décision sans texte au préalable pour la réglementation de ces offres. Malgré cela, il nous fait savoir que « même si la décision est contre les opérateurs et les avantages des consommateurs mais nous ne discutons pas. Nous nous sommes conformés ». Nous avons essayé de joindre aussi le directeur commercial du deuxième opérateur de la téléphonie mobile aux Comores, Stéphane Abtoih mais nous n'avons eu aucune réponse de sa part. De même pour le directeur technique de l'Anrtic, Taoufik Mbae, pour plus d'explications sur cette décision.

A.O Yazid

## CORONAVIRUS :

## 274 agents formés sur un contrôle sanitaire adéquat aux frontières

Plusieurs agents des départements de l'Aéroport des Comores (ADC), de la PAF et de services de santé des aéroports ont débuté une formation sur la gestion des frontières internationales. Elle consiste à doter aux participants les stratégies clés quant à la gestion des frontières aéroportuaires basée sur un appui de surveillance épidémiologique. Cette formation démarrée le 14 décembre pour deux jours va servir de main forte pour contrôler le virus toujours actif dans le monde lors d'une réouverture des frontières internationales dans le pays.

Dans un contexte de propagation de l'épidémie en Union des Comores relativement contrôlée (un total de 470

cas positifs au COVID ont été reportés depuis le début de la pandémie en date du 23 septembre 2020, incluant 116 cas importés), cet enjeu des dispositifs de gestion des frontières internationales du pays suite à leur réouvertures dans le contexte de pandémie de COVID-19 est essentiel, les aéroports et ports internationaux du pays étant les points de concentration de ces flux d'entrées et de sorties du territoire », lit-on dans un dossier de presse de l'OIM, issu de l'atelier de formation.

Selon les dispositifs établis depuis l'ouverture des frontières en septembre dernier, tout passager entrant aux Comores a l'obligation de présenter un test PCR négatif réalisé moins de 72h avant la date d'embarquement au point d'origine. Selon le document de l'OIM, il a été constaté que les agents

aux frontières intervenant en première ligne ne sont pas à même de répondre aux normes sanitaires établies, et ce même si le volume de trafic aérien a été réduit pour le moment à l'accueil d'un seul vol international par jour. L'objectif général lié à la réalisation de cette formation est de familiariser l'ensemble des acteurs clés dans la gestion des frontières aéroportuaires, aux dispositifs de gestion des frontières dans le contexte de COVID-19 afin de contribuer à la réouverture des frontières internationales de l'Union des Comores dans des conditions adéquates de surveillance et de contrôle épidémiologique.

« Les équipements et la formation des personnels manquent. La coordination entre l'ensemble des acteurs sectoriels de première ligne dans la

gestion des frontières reste partielle. Aussi, et dans cette phase transitoire, il est important de pouvoir combler les déficits existants, afin de prévenir à une propagation de l'épidémie liée à la réouverture contrôlée des frontières, et qui pourrait entraîner une fermeture des frontières qui serait extrêmement néfaste, voir à une vague de contamination des personnels aux frontières », poursuit-il.

Ainsi, et dans le cadre du projet « Southern Africa Migration Management (SAMM) », l'OIM fournira un appui technique et matériel pour l'accompagnement des dispositifs de gestion des frontières dans le contexte de pandémie de COVID-19, en vue de renforcer les capacités opérationnelles de contrôle et de gestion des frontières internationales dans le contexte de la pandémie COVID-19.

Au regard de l'objectif général précité, les participants doivent être familiarisés aux aspects généraux du COVID-19 et à un renforcement des connaissances sur les gestes de prévention, de protection individuelle et des passagers, avoir des connaissances accrues sur la gestion des frontières dans le contexte d'une épidémie, se familiariser aux procédures en vigueur en matière d'orientation et de prise en charge des cas suspects, la fluidité des dispositifs de contrôle aux frontières et la réalisation de la prise en charge des cas de Covid-19 et le renforcement des capacités de documentation, d'enregistrement, et de suivi des cas suspects.

Kamal Gamal

## CONSERVATION

## Un partenariat est conclu entre le parc Mitsamiouli-Ndrude et l'Ong Ulanga-Ngazidja

Lundi dernier Nassuf Humblot, conservateur du parc Mitsamiouli-Ndrudé et Saïd Hassani, membre du bureau de l'Ong Ulanga-Ngazidja ont signé une convention de partenariat. La cérémonie a regroupé des membres du parc, des autorités locales et de l'Ong. Selon les termes

des discussions, la convention a pour objet de fixer les termes de la coopération entre Ulanga Ngazidja et PNMN.

Les deux parties s'engagent à coopérer pour la réalisation et le succès des actions liées à la sensibilisation pour la protection de

l'environnement et la valorisation, dans le but de contribuer à l'amélioration de condition de vie de communautés vivant dans les zones du parc national Mitsamiouli-Ndrudé (PNMN). Pour cela, les deux parties s'engagent à collaborer en toute confiance dans le respect mutuel et le respect des engagements conclus, des lois et règlements de l'Union des Comores notamment en lien avec les objectifs de développement durable ; la circulation des informations liées aux programmes, dans une transparence mutuelle ainsi que l'adhésion aux principes de concertation, de démocratie participative et de bonne gouvernance.

Par cette conventions, les deux parties s'engagent en outre à mobiliser les ressources nécessaires permettant de mener à bien les actions pro-

grammées, identifier et développer des actions de protection, de suivi, de surveillance, de valorisation des ressources, coopérer pour la promotion du parc au niveau national, régional et international, soutenir les communautés pouvant favoriser l'amélioration des conditions de vie et enfin collaborer sur la mise en place de plan de formation au profit des acteurs de cogestion et des communautés.

Ndrudé est connu pour abriter l'îlot aux tortues qui lui donne une image unique dans l'île de Ngazidja en tant que haut lieu de ponte des tortues vertes. Malheureusement le braconnage avait eu raison de cette image de carte postale. Aussi, depuis 2011, avec l'appui de la Swiss Cetacean Society SCS (Société suisse d'étude et de protection des cétacés), qui est une organisation environne-

mentale suisse, basée à Lausanne et vouée à la conservation des mammifères marins et d'autres espèces marines menacées, cet appui a permis le recrutement d'écogardes locaux et cela s'est concrétisé par la montée des tortues sur la plage.

Il convient de rappeler que l'Ong Ulanga-Ngazidja travaille avec la communauté de Ndrude depuis de nombreuses années dans le cadre de la conservation de la biodiversité et le développement de l'écotourisme. Ce nouveau partenariat dans le cadre du réseau national des aires protégées (Rnap) devrait permettre de donner un nouvel élan pour obtenir plus de résultats dans la conservation des tortues vertes dans l'île de Ngazidja pour aider redonner à l'îlot de Ndrudé sa vocation première.

Mmagaza



Signature de la convention de partenariat Ulanga

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

## " Stop aux dérives tarifaires " de l'ANRTIC

*Dans une conférence, l'Association Comorienne des Technologies de l'Information et de la Communication (ACTIC) déplore les dérives tarifaires de l'Autorité Nationale de Régulation des TIC (ANRTIC), et le non respect du droit à l'information des consommateurs par les opérateurs du TIC.*

Devant la presse hier, le secrétaire général de l'ACTIC s'est exprimé sur la décision de l'ANRTIC de suspendre les offres promotionnelles des opérateurs. Il dit stop aux dérives tarifaires de l'Anrtic et au mépris des droits des consommateurs. « Créé en 2010, l'Actic avait comme objectif entre autre de défendre des droits des consommateurs. Nous avons mené plusieurs combats pour l'améliora-

tion de la qualité de services, et la baisse des tarifs de services de communication. Mais, avec l'arrivée de Telco en 2017, nous avons préféré laisser le marché s'autoréguler que d'intervenir. Le pays dispose d'une loi sur la concurrence qui laisse libre cours à la fixation des prix par les entreprises. Malheureusement, ces derniers temps, nous assistons à l'intervention du régulateur dans la fixation des prix, ce qui représente une transgression de la loi sur la concurrence », montre Chamsoudine Soudjay.

Face à cette situation, l'association a tenu à sensibiliser et réveiller les consommateurs afin de lutter contre les agissements de l'Anrtic. « Nous disons stop aux dérives tarifaires de l'Anrtic et le non-respect du droit à l'information des consommateurs par les opérateurs du TIC »,

dit-il, tout en rappelant que « l'Anrtic est le gendarme des TIC dans le pays. De ce fait, il est censé protéger les consommateurs et les opérateurs ».

Selon Hamidou Mhoma, président de l'ACTIC, ces derniers temps, le régulateur des TIC a choisi son camp au détriment d'un autre et il roule pour les opérateurs en piétinant les consommateurs. « Elle ne cesse de réclamer l'augmentation des tarifs sous prétexte de vouloir protéger les opérateurs. Souvenez-vous de notre dernière saisine au tribunal contre la décision de l'Anrtic de vouloir augmenter les tarifs Data. Ce dernier fait abstraction du droit d'être entendu du consommateur qui lui permet d'être représenté au niveau où les décisions sont prises afin que ses intérêts soient garantis », indique-t-il, avant d'ajouter que «

l'Anrtic a atteint le summum de l'inéptie lorsqu'elle suspend par décision les offres promotionnelles de services de communication électronique des opérateurs soumis au régime de la licence, comme si le consommateur comorien est le plus gâté du monde. Il subit des hausses des tarifs sans justification aucune et on lui interdit les promotions ».

Le patron de Graphica montre, que l'Anrtic se perd dans ses décisions et fait semblant d'ignorer que le consommateur comorien est très éprouvé financièrement. Son premier rôle serait de lui venir au secours et non de l'assommer. « On demande la prise en compte de nos droits plus particulièrement le droit d'être entendu. C'est-à-dire celui de participer aux instances où sont prises les décisions qui nous concernent. Et nous demandons également

le droit à l'information ». Et de rajouter : « Nous sommes inquiet de constater qu'une augmentation des tarifs se fasse même si sur une décision de l'Anrtic et que le consommateur ne soit pas au courant de rien. Il s'agit d'un mépris du droit à l'information que nous ne pouvons pas tolérer. Nous appelons les opérateurs à plus respecter vis-à-vis des consommateurs des TIC. Et le consommateur est en droit de savoir ce qu'il consomme et à quel prix. Mais la situation du marché des télécommunications telle qu'elle se présente, avec les interventions intempestives de l'Anrtic, nous fait craindre le pire. Nous risquons de faire une marche arrière qui nuira aux fruits de la concurrence ».

Nassuf Ben Amad

## ÉNERGIE :

## La centrale photovoltaïque de Foubouni est inaugurée avec succès

*Le pays a effectué hier mardi 15 décembre un premier essai sur la centrale solaire de Foubouni. Cette première tranche de 500 kilowatts, soit 0,5 mégawatts injectés dans le réseau de la Sonelec, concerne 4 localités à savoir Foubouni, Nioumazaha, Mohoro et Malé.*

Les premiers essais de la centrale photovoltaïque du parc Dahu de Foubouni ont été effectués ce mardi 15 décembre. Cet essai réalisé en présence de l'ambassadrice de France, des autorités nationales et du PDG d'InnoVent, concerne quatre villages de Mbadjini à savoir le chef-lieu Foubouni, Nioumazaha Mvumbari, Mohoro et Malé. Hier mardi, 500 kw soit 0,5 mégawatts ont été injectés dans le réseau de la Sonelec et ils sont capables de fournir de l'électricité durant la



journée.

« Le principe de fonctionnement de ces parcs est que l'énergie du rayonnement solaire est convertie en électricité par les panneaux photovoltaïques polycrystallins. Des onduleurs décentralisés permettent le pas-

sage du courant continu à un courant alternatif. La tension en sortie de 400 V est augmentée à 20 KVA à l'aide de transformateurs. L'électricité générée est ensuite redirigée vers le poste de livraison qui compte et délivre l'énergie sur les postes de la

Sonelec se trouvant à proximité de ces centrales », explique Grégoire Verhaeghe, le PDG d'InnoVent, une société française spécialisée dans les énergies renouvelables.

Dans son allocution, l'ambassadrice de France Jacqueline Bassa Mazzoni s'est réjouie d'un tel événement qui pour elle, est une histoire d'amour qui lie les deux pays. « C'est ce que je me force de faire à mon petit niveau, pierre par pierre. Vous apporter de la lumière est une contribution de la France. Avec cette entreprise, nous aurons une énergie et du bien-être », souligne-t-elle, avant d'ajouter que « cette entreprise produit du solaire et emploie en son sein des techniciens comoriens ».

De son côté, le ministre de l'énergie, Houmed Msaidié a réitéré une fois de plus les motivations du président de la République, de son dynamisme vers l'émergence. « Il est le seul

président qui a acheté une centrale électrique. Aujourd'hui, c'est un pas de plus vers le futur », s'enthousiasme celui qui reconnaît en revanche que la Sonelec peine à honorer ses engagements vis-à-vis de ses abonnés.

« Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que la situation redevienne à la normale, et nous espérons que la fourniture de l'énergie solaire sera un coup de pouce. Cette fourniture permettra à la Sonelec d'économiser du carburant mais aussi, dans l'avenir, réduire les factures ». Pour rappel, Innovent est une société française spécialisée dans les énergies renouvelables, solaire et éoliens. Le projet du parc du Dahu va produire à terme 3 MW d'énergie solaire sur la zone de Mbadjini et Hambou.

Andjouza Abouheir

## LIBERTÉ DE PRESSE

## Oubeidillahi Mchagama devant le juge ce mercredi

*Le journaliste vedette Oubeidillah Mchagama, placé en mandat de dépôt depuis lundi dernier, sera présenté aujourd'hui devant le juge pour « troubles à l'ordre public ». Les organisations professionnelles voient dans cette affaire un « acharnement » et « exigent la libération immédiate » de leur confrère.*

« Ce placement en mandat de dépôt est purement et simplement arbitraire, témoignant encore une fois de

l'acharnement dont est victime ce journaliste engagé. Encore faut-il rappeler que dans l'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire du 4 septembre, le juge d'instruction a reconnu qu'« il n'y a pas eu de preuves suffisantes à la charge de l'inculpé », lit-on dans le communiqué conjoint du Syndicat des journalistes et de la section comorienne de l'Union internationale de la presse francophone, publié le lundi 14 décembre.

Oubeidillah qui est attendu devant le juge aujourd'hui sera

entendu pour « trouble à l'ordre public », soit un motif autre que celui pour lequel il est placé en mandat de dépôt. En effet, comme le rappelle le communiqué du Syndicat et de l'UPF-Comores qui ont cité le procureur de la République, Oubeid paie son « outrecoïdance » vis-à-vis du contrôle judiciaire et ses corollaires, auxquels il était soumis le 4 septembre dernier par le juge d'instruction, pour s'être interrogé quelques jours plus tôt sur la gestion du budget destiné aux audien-

ces spéciales sur des agressions sexuelles, tenues au tribunal correctionnel de Moroni, du 10 au 23 aout.

Si telle est la raison évoquée pour justifier son placement en mandat de dépôt, son jugement ce mercredi en flagrant délit concerne l'alerte qu'il a lancée, la semaine dernière, sur la pénurie de carburant qui se profile dans le pays. Cette alerte est considérée comme un « trouble à l'ordre public ». « Ces intimidations à répétition confirment qu'Oubeidillah

Mchagama est particulièrement ciblé pour le réduire au silence », constate les deux organisations avant de conclure : « C'est donc pour défendre les libertés d'expression et de presse, malmenées par ceux-là même qui sont censés les protéger, que le Syndicat national des journalistes aux Comores et l'UPF-Comores exigent la libération immédiate du journaliste Oubeidillah Mchagama ».

Andjouza Abouheir

3<sup>E</sup> ÉDITION DU PRIX INDIANOCEANIE

## Le Prix Indianocéanie fait son grand retour

*Dans le contexte sanitaire actuel, cette édition a été repensée pour pallier les difficultés éventuelles (retard des envois postaux, gestes barrières). De ce fait, cette 3<sup>ème</sup> édition est 100% numérique ! Pas d'envois postaux, pas de dépôts directement à la COI : cette année, les inscriptions et envois de manuscrits se font en ligne.*

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, la COI a pu compter sur le soutien renouvelé de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son Bureau régional océan Indien ainsi que celui du Département de La Réunion. Pour rappel, c'est en 2018 que le Conseil départemental de La Réunion s'est associé à la COI pour concevoir cet appel à écritures. L'appel à écritures est ouvert du 15 décembre 2020 au 30 juin 2021. Il est ouvert aux résidents des îles de l'Indianocéanie : les Comores, La Réunion, Madagascar, Maurice, et les Seychelles, âgés de plus de 18 ans au moment du dépôt de leur manuscrit. « Le prix Indianocéanie, c'est d'abord une belle aventure



humaine ! Elle commence dans l'esprit de celle ou celui qui a l'envie de dire, de raconter, de susciter des émotions. Elle prend forme dans les mots qui noircissent les pages et dans le courage, parce qu'il en faut, de soumettre son écrit à l'examen critique d'un jury. Cette aventure-là, la COI est fière de la porter avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le Conseil départemental de La Réunion depuis 2018, déclare Vêlayodom Marimoutou, Secrétaire général de la

Commission de l'océan Indien. Au-delà du prix lui-même, nous voulons mettre en lumière le talent créatif qui peuple nos îles, nous souhaitons promouvoir notre région, nos histoires, nos îles qui ont beaucoup à dire au monde. Nous valorisons aussi la langue française que nous avons en partage, nous célébrons bien sûr l'écriture et le livre ».

Le prix Indianocéanie est un concours lancé par le conseil départemental de la Réunion depuis 2018

et il a pour but de valoriser les écrivains de l'Océan indien. Ce concours lancé depuis 2018 a déjà mis en lumière de talents de l'Indianocéanie à savoir Jean Pierre Haga Andriamampadry avec son œuvre intitulé « Le Jumeau » en 2018 et Davina Ittoo qui s'est vu attribué le prix Indianocéanie en 2019 grâce à son manuscrit intitulé « Misère ». La tenue de cette troisième édition nous permettra de connaître un troisième talent en écriture. « Le Prix Indianocéanie symbolise le trait d'union qui doit exister entre les pays de l'océan Indien et que nous devons continuer à promouvoir. Il est important, pour les auteurs de la région, de pouvoir questionner leur appartenance à cet espace solidaire et commun qu'est celui de l'Indianocéanie, de revendiquer l'identité plurielle propre à chaque culture nationale, d'exprimer la richesse et diversité qui les composent », avance Léonard Emile Ognimba, Représentant de l'OIF pour l'océan Indien, avant d'ajouter que « Pour la Francophonie, faire connaître les écrivains francophones dans toute

la diversité de leurs origines, et au-delà des frontières, c'est souligner la créativité de cette langue française que nous avons en partage, et le lien de solidarité qu'elle représente pour les populations du monde entier ».

L'appel à écritures Indianocéanie est un appel à écrire des textes en français, sans genre imposé, portant sur des questionnements contemporains propres à la région Indianocéanie. Le prix récompense une œuvre littéraire originale et jamais éditée, inspirée de cet espace géographique, culturel, linguistique commun, en tant que socle de référence partagé, lieu de réinvention du monde. Le lancement de l'appel à écritures et la cérémonie de remise de prix sont deux temps forts de cette manifestation littéraire. Ils sont l'occasion de promouvoir l'Indianocéanie, de contribuer à la promotion et à la diffusion de sa littérature, de renforcer le réseau d'acteurs en la matière et de faire connaître le lauréat.

Kamal Gamal

## FOOTBALL : CHAMPIONNAT D2, LIGUE DE NGAZIDJA

## Un après match tragique et douloureux à Oichili

*Le derby de Oichili du groupe (A), comptant pour la 10<sup>e</sup> journée du championnat (D2), avait opposé le 13 décembre dernier, le Football Club de Mlawuni d'Itsinkudi à Fc77 de Mtsamdu. Dans le fair-play, les deux équipes se séparent avec un score de parité (2-2). Hélas, après le match, le climat s'est dangereusement dégénéré hors du stade. On déplore des dégâts matériels sérieux et des blessés. La Ligue n'a pas croisé les bras.*

Sans tarder, la Ligue de Ngazidja a condamné ce qu'elle qualifie de « d'actes de barbarie et ignobles ». Elle promet également de prendre

des sanctions disciplinaires et pénales à l'encontre des auteurs. Cet événement tragique et douloureux, perpétrés après le match et hors du terrain est attribué aux supporters du Football club de Mlawuni d'Itsinkudi. Déçus probablement par le résultat (2-2), ils se sont montrés hostiles et agressifs envers les visiteurs. Le communiqué de la Ligue de Ngazidja fait état de jets des pierres, des voitures incendiées, des maisons saccagées, des blessés, etc. L'instance du football régional dénonce vigoureusement le climat de terreur, causé par les locaux après le match.

Abega Said Bacar est l'entraîneur de Fc77 de Mtsamdu, la

victime de l'antipathie des supporters des locaux. Il dénonce ce qu'il qualifie « d'agression quasi préméditée ». Il enchaîne : « Notre adversaire, Fc Mlawuni, a abordé le derby avec excès de confiance. Premier du groupe (A), il croyait dominer aisément la partie. Ce score de parité (2-2) l'a surpris et, a enragé ses supporters. Vous connaissez la suite. Elle est douloureuse et regrettable : dégénérescence, voitures flambant neuves détruites, maisons saccagées par eux mêmes pour nous accuser gratuitement, dégâts humains, et j'en passe ».

Les instances du sport en général, et la Ligue de Ngazidja

en particulier sont soucieuses et solidaires pour la promotion de la paix et le fair-play. « Nous refusons de voir s'imposer le règne de la violence et de la terreur dans nos stades », avertit Kayssane Hassan, président de la Ligue. Sachant par essence que l'essor du sport et de la fraternité est l'affaire de tout le monde, le communiqué de la Ligue fait appel à toute bonne volonté pour l'intérêt de la discipline. Kayssane précise « La Ligue appelle les autorités compétentes, chefs de village, Maires, Préfets, et la gendarmerie nationale à s'impliquer et prendre des sanctions à l'encontre des auteurs de ses actes d'un

autre âge afin de préserver l'image du sport, et du football ».

Mais, en un moment donné, Fc77 de Mtsamdu n'a pas résisté. Ses sociétaires ont réagi, notamment par les jets de pierres. Les sanctions seront prononcées contre qui exactement ? Un analyste sportif neutre se montre explicite : « Je pense que Fc Mlawuni et Fc77 ont une part de responsabilité dans ces accrochages physiques. Il convient donc de déterminer les degrés de responsabilité des uns et des autres. Trop c'est trop ». Même à huit-clos, le spectre de la violence sème toujours la zizanie.

Bm Gondet



## Communiqué

La La SONELEC porte à la connaissance de son aimable clientèle, qu'une opération de recouvrement des impayées (les factures impayées et les amendes quelque soit sa nature) sont en cours. Nos équipes technico-commerciales sont déployées dans toutes les régions de l'Île.

Nous prions les clients de se présenter de leur paiement, afin d'éviter les coupures systématiques qui seront menées à partir du 09 décembre 2020, pour non paiement.